

JO : la Haute-Savoie en résistance

mardi 22 février 2011, par [NPA](#) (Date de rédaction antérieure : 17 février 2011).

Ceux qui soutiennent encore la candidature d'Annecy pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2018 vous diront que c'est une chance pour tout un département. Quel manque d'imagination ! Empêtrés dans leurs certitudes, et les défendant très mal, ils osent encore prétendre organiser des JO écolos et modestes, oubliant que la tendance de fond des dernières olympiades est plutôt à la démesure.

Le dossier d'Annecy a eu à souffrir de nombreuses avanies, et depuis deux ans que cette candidature est lancée, on peut dire qu'il a évolué... vers le pire !

Sommaire

- [Démocratie bafouée](#)
- [Avec Charles Beigbeder, \(...\)](#)
- [Des JO écologiques ?](#)
- [Pour les Jeux, peu importe le](#)
- [Le vertige des coûts](#)
- [Une semaine de mobilisation](#)

La démission fracassante d'Edgar Grospiron fin 2010 (à quelques semaines de la remise du dossier technique) fut un tournant, et l'arrivée de Charles Beigbeder (le seul prêt à porter le chapeau de la défaite, en échange d'une carrière politique fulgurante) nous éloigne un peu plus du meilleur. Le 6 juillet, à Durban, sera désignée la ville hôte (Annecy, Munich ou Pyengchang).

Annecy et les stations de Haute-Savoie n'ont pas besoin des JO pour se développer et se faire connaître. Ces JO captent beaucoup d'argent, beaucoup de subventions publiques pour une manifestation de quinze jours, alors que cet argent pourrait être injecté dans des actions éducatives et sportives envers les jeunes, les petits clubs qui luttent pour obtenir « 3 francs 6 sous ». L'organisation des JO est une opération de prestige pour mettre en avant l'image d'une ville alors même que des jeunes n'arrivent plus à se loger, enchaînent les CDD et rament pour se payer des études et pratiquer un sport.

Le Comité international olympique (CIO) se targue de respecter la Charte olympique pour laquelle les JO seraient l'occasion d'une « promotion du sport pour tous » ; mais la contemplation des athlètes à la télévision ne compensera pas, à Annecy comme ailleurs, la suppression des postes d'éducation physique et sportive ni n'apportera dans les collèges de la ville les installations sportives indispensables.

Cette même Charte olympique qui s'oppose en principe « à une utilisation abusive politique ou commerciale du sport et des athlètes », est en contradiction totale avec ce qui se prépare à Annecy où le marketing, la publicité des sponsors prennent place pour valoriser un peu plus la marchandisation du sport.

Annecy ne doit pas organiser ces jeux. Le Comité anti-olympique (CAO) créé à Annecy continuera à défendre les espaces agricoles fortement impactés par ce projet, à s'opposer aux désordres

écologiques engendrés, à dénoncer le CIO et ses agissements motivés par le seul appât du gain.

La lutte continue, avec les citoyens et militants dont l'élus Annecy Résolument à gauche / NPA, contre la poignée d'oligarques qui entendent décider sans consulter la population et en faisant d'ailleurs croire à une ferveur populaire.

Démocratie bafouée

Le ton est donné dès l'annonce à la presse du lancement de la candidature, en septembre 2008, avant même de consulter le conseil municipal.

Depuis le début, le dédain et le détachement prévalent à l'encontre des Annéciens, des Haut-Savoyards et de la représentation démocratique.

Le maire d'Annecy et les souteneurs de la candidature refusent tout débat contradictoire qui permettrait à la population de se forger une opinion en connaissance de cause, et l'organisation d'un référendum d'initiative locale.

Sur la constitution du dossier, le discours est invariable : il faut faire confiance !

Cette confiance que les mêmes élus refusent d'accorder aux associations et MJC qui doivent présenter et défendre leurs budgets, rendre des comptes à la collectivité sur leur fonctionnement.

Leur logique est simple : *« Vous nous avez élus, nous avons la légitimité. »*

Le dossier de candidature est ainsi constitué dans le plus grand secret autour de quelques initiés. Les élus sont alors appelés à valider les engagements pris en leur nom sans même pouvoir consulter le dossier qui a force d'engagement. Celui-ci a été déposé au CIO, le 11 janvier dernier, puis rendu public, sans ses pièces annexes, deux jours plus tard.

Pour les souteneurs de la candidature, les élus et la population devraient s'incliner et accepter le fait accompli.

Il n'en est rien, avec le Comité anti-olympique d'Annecy (CAO) constitué en janvier 2009, ne cessent de s'exprimer une vive réprobation et l'exigence d'arrêter les frais !

Les initiatives se multiplient dans tout le département : manifestations (en mai à Passy, en septembre à Sallanches, en novembre à Annecy), réunions publiques d'information, conférences sur les problématiques liées aux Jeux (éthique du sport, neige artificielle et ressource en eau, problématique du sillon alpin, impact environnemental...), pétitions (plus de 13 000 signatures à ce jour), délégation au CIO, point d'information dans les rues... et création d'un site Internet :

www.comiteantiolympiqueannecy.com/

Pour sa part, Philippe Metral-Boffod, élu municipal Annecy Résolument à gauche / NPA, mène la bataille au sein du conseil pour contester l'opacité de la démarche, le déni de démocratie et les risques encourus par la collectivité. Il vient d'ailleurs d'engager une saisine du tribunal administratif visant à lever les doutes qui pèsent sur la légalité et les irrégularités de la délibération JO votée au conseil du 8 novembre dernier.

Avec Charles Beigbeder, le Medef aux commandes !

La candidature d'Annecy a été bâtie sur le mythe d'une candidature de sportifs, portée par des

sportifs. Mais les enjeux financiers sont tels que bien vite le vernis a craqué.

L'emblématique Edgar Grospiron, champion du monde, médaillé olympique, est désigné directeur de la candidature début 2010 par la volonté de Nicolas Sarkozy. Il jette l'éponge le 12 décembre dernier, au motif que le budget alloué à la candidature ne sera pas à la hauteur et bien loin des sommes englouties par les deux autres villes concurrentes (Munich et Pyeongchang).

Le budget annécien fixé à 16, 5 millions d'euros, porté à 18 millions, puis annoncé à 20 millions ne correspondait toujours pas à la rallonge de 12 millions d'euros exigée par Grospiron qui part en claquant la porte, malgré sa rémunération de 10 000 euros net mensuel et ses 15 000 euros de frais.

La candidature traverse alors une période de forte turbulence où l'on voit Chantal Jouanno, ministre des Sports, multiplier les contacts auprès de personnalités politiques (Borloo, Lamour...) et de figures du grand patronat. Après une succession de refus, elle trouve l'homme providentiel en la personne de Charles Beigbeder.

Sa nomination ne laisse pas insensible le Medef qui affiche immédiatement un satisfecit via un communiqué de presse de soutien.

Il faut dire que Beigbeder n'est pas le premier venu. Golden boy, une jeunesse dans le carré VIP « Neuilly, Auteuil-Pereire-Passy », il enchaîne les postes dans la banque et la finance (Paribas, Crédit suisse First Boston...), fonde Self Trade qui connaîtra des difficultés. En 2002, après solde de tous comptes, Charles Beigbeder dispose d'un petit capital de 1, 6 million.

Avec la casse des services publics, il lance la société Poweo SA pour profiter du démantèlement d'EDF. En 2009, Poweo se porte mal (perte de 60 % de sa valeur en un an), il vend ses 13, 4 % du capital au groupe autrichien Verbund et engrange près de 40 millions d'euros. Président non exécutif de Poweo pour trois ans encore, avec des stock-options et un salaire annuel de 250 000 euros, il se tourne désormais vers l'agriculture et fonde AgroGeneration avec le groupe Champagne Céréales, organise l'acquisition de 100 000 hectares céréaliers en Ukraine et habille de vert la culture de l'oseille, seule plante qu'il affectionne.

Mais sa vraie passion va à la défense du patronat français. Membre du comité exécutif et candidat à la présidence du Medef, il est en première ligne lorsqu'il s'agit de réclamer la réduction des charges, l'assouplissement des licenciements, la réforme d'un code du travail qu'il trouve trop rigide et la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF).

Autre objectif pour Charles Beigbeder : la politique. Il a souhaité faire équipe avec Valérie Pécresse, pour les élections régionales de mars 2010 à Paris. Ancien membre des Jeunes giscardiens, adhérent depuis peu du Parti radical de Jean-Louis Borloo, il ne cache pas son intention de devenir député, ne serait-ce que pour défendre l'ultralibéralisme décomplexé.

Nicolas Sarkozy a déjà eu recours en 2007 à ses services pour mener une réflexion sur le pouvoir d'achat. Il rend un rapport consacré au low-cost (développement de la concurrence, création de magasins hard-discount, généralisation du travail le dimanche dans le commerce, mise en vente libre de médicaments) maintenant mis en œuvre par le gouvernement.

Des JO écologiques ?

Alors qu'on nous parle de Jeux olympiques écologiques, les associations de défense de l'environnement sont absentes de la direction du Groupement d'intérêt public (GIP) constitué pour

porter la candidature dans sa phase finale.

La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna) et la Commission internationale pour la protection des Alpes (Cipra) se retirent de l'élaboration du dossier de candidature au motif que les aspects environnementaux sont négligés en dépit de pompeux affichages verbaux.

Le Comité international olympique (CIO) impose en toutes circonstances la production de neige artificielle.

À Vancouver en 2010, l'acheminement de la neige sur les pistes a nécessité une noria de camions et d'hélicoptères.

À Annecy, c'est un acheminement de l'eau pour produire la neige artificielle qu'il faudra prévoir pour alimenter la montagne du Semnoz, « poumon vert » d'Annecy, espace protégé, intégré au Parc naturel régional des Bauges. L'eau sera celle du lac (à 400 m d'altitude) alors que le Semnoz est à 1 600 m d'altitude ! En outre, le Semnoz étant le bassin versant du lac, la pollution chimique engendrée par la neige artificielle portera atteinte, en retour, à la qualité de l'eau du lac réputée pour sa pureté.

D'une façon générale, la consommation croissante d'eau des canons à neige engendre des conflits d'usage pour l'eau potable. Les Jeux de Turin en 2006 ont consommé en quinze jours autant d'eau que 600 000 habitants en un an.

Des flux de milliers d'autocars et voitures officielles vont aggraver la pollution des sites et des fonds de vallées (tout comme la dispersion des sites, Chamonix par exemple à 90 km figure dans la liste des sites Annecy 2018 !).

En temps ordinaire déjà, en dépit des effets d'annonce sur la qualité de l'atmosphère des pays de Savoie, le niveau d'alerte a été franchi plusieurs fois dans l'agglomération d'Annecy pour cause de pollution due à la combustion de carburants. Et que dire aussi de la pollution de l'air de la vallée de Chamonix par la circulation des camions franchissant le tunnel du Mont-Blanc vers l'Italie ? Les JO vont accroître encore ces nuisances.

Il existe de forts risques de bétonnage, d'abord pour la montagne du Semnoz car les JO vont créer un précédent dans ce lieu jusqu'ici protégé et ouvrir la porte aux bétonneurs en offrant le prétexte pour engager l'urbanisation du massif. Saccage ensuite du Pâquier, cet espace vert unique en bordure du lac à Annecy et lieu de détente et de loisirs des habitants et des touristes, pour la construction prévue d'une structure transitoire de 42 000 places pour les seules cérémonies olympiques. Le chantier et les grues interdiront le Pâquier au public pendant deux ans.

La construction des infrastructures sur les sites de compétitions olympiques de Haute-Savoie implique un morcellement accru du territoire avec atteintes des zones forestières et agricoles, et tout cela avec la remise en cause des activités des agriculteurs.

Comment oser nous parler, en belle langue de bois, de « développement durable » et d'écologie ?

— Pour les Jeux, peu importe le prix !

Les souteneurs de la candidature « Annecy 2018 » se répandent dans des opérations de communication mettant en avant les valeurs de l'olympisme, le sport, la fraternité, la fête.

Sous le vernis apparaît une réalité bien moins présentable. Les Jeux olympiques fonctionnent et sont

gérés par le CIO comme un immense spectacle vendu à des médias internationaux qui le répercuteront à 3 ou 4 milliards de personnes dans le monde entier.

La ville candidate doit faire la preuve de son envie et de ses capacités à honorer les conditions et exigences du CIO pour espérer être retenue.

Organisatrice du spectacle, elle devient en quelque sorte le fournisseur d'un spectacle que le CIO commercialisera pour son propre compte.

L'obtention des Jeux est ainsi assujettie à la signature du contrat de « ville hôte », peu connu mais tellement explicite !

Une lecture rapide de ce contrat de ville hôte montre qu'il conduit au surendettement assuré et à la création d'une immense « zone franche » exemptée de l'application du droit du travail, du paiement des impôts et taxes pour le CIO et ses sponsors.

Et la nomination d'un financier, membre actif du Medef, à la direction de la candidature trouve alors tout son sens !

Quelques exemples pris dans les 80 pages du contrat de ville hôte sont éloquentes :

Remise en cause de la réglementation du travail

« Par souci de clarté, les parties conviennent, et la Ville et le CNO déclarent et garantissent, que toutes les personnes titulaires d'une carte d'identité et d'accréditation olympique seront exemptes de toutes limitations ou restrictions relatives à la réglementation du travail (salaire, nombre d'heures, etc.) dans le pays hôte pour toute activité professionnelle menée par elles en relation avec les Jeux durant cette période. » (point 11)

Communication de fichiers informatiques

« [...] le Cojo et la Ville partageront gracieusement leur connaissances, leurs informations [...] Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le terme « données » comprend également, sans s'y limiter, (i) toutes les données de la gestion des Jeux (relatives par exemple à l'accréditation, au personnel, à la billetterie, aux personnes qui s'inscrivent ou se renseignent sur les services liés aux Jeux) [...] (iv) les statistiques et la base de données du fichier client, avec les chiffres et coordonnées complètes concernant l'ensemble des consommateurs des produits et services liés aux Jeux, ... » (point 27)

Fournisseurs privilégiés et non-respect du code des marchés publics

« [...] le Cojo, la Ville et le CNO s'engagent chacun à satisfaire tous leurs besoins en produits et services tombant dans les catégories de produits / services des sponsors du programme international en faisant appel aux sponsors correspondants dudit programme... » (point 50, § e)

Substitution aux paiements des impôts et taxes

« La Ville et / ou le Cojo prendront à leur charge tous les impôts, directs et indirects, qu'il s'agisse d'impôts retenus à la source, de droits de douane, de taxes sur la valeur ajoutée ou de tout autre impôt indirect, présent ou à venir, dus dans quelque juridiction que ce soit sur un paiement devant être perçu par le CIO ou toute entité détenue et / ou contrôlée par le CIO, directement ou indirectement... » (point 51, § a)

On le voit avec ces quelques exemples pris dans le contrat, la ville d'Annecy abandonne tous ses droits et prérogatives.

De plus le contrat de ville hôte proposé peut à tout moment être modifié au bon vouloir du CIO !

En résumé, le CIO encaisse et les habitants des villes concernées par les Jeux devront payer !

Le vertige des coûts

Dans la valse des chiffres, les souteneurs de la candidature s'échinent à démontrer leur souci de l'argent public et la parcimonie de leur budget.

Mais la réalité est bien différente et l'inflation des coûts est manifeste.

Pour les seuls frais de candidature permettant à Annecy d'être choisie au niveau national, le budget a explosé en passant de 600 000 à 1, 4 million d'euros.

Le budget prévu pour la candidature auprès du CIO estimé à 16,4 millions d'euros (dont 11, 9 de fonds publics), est dorénavant porté à 20 millions d'euros et on nous annonce déjà 28 à 30 millions d'euros.

Et si Annecy devait être retenue, 43 millions d'euros sont budgétés pour la promotion des Jeux d'ici à 2018. Les publicitaires s'en frottent les mains.

Les dépenses des jeux se décomposent en deux budgets : celui du comité d'organisation des jeux (Cojo) comprend essentiellement les dépenses de fonctionnement liées à la période des olympiades (locations, organisation, installations temporaires...).

Le budget hors Cojo comporte les investissements en équipements sportifs (aménagement de pistes, patinoires, etc.), les infrastructures de transport (réseaux routier et ferroviaire, etc.), la valorisation des services publics nécessaires aux jeux. Il est estimé à 2 539 833 000 euros, vous avez bien lu : 2,6 milliards d'euros.

Le premier des constats est l'inflation galopante du coût des infrastructures sportives. Les 245 millions d'euros du dossier initial de mars 2009 ont explosé pour atteindre 368, 04 millions d'euros dans le dossier déposé au CIO, le 10 janvier dernier.

Par exemple, la réalisation d'un anneau de vitesse sans utilité après les Jeux estimé à 65 millions d'euros, l'an dernier, en vaut aujourd'hui 90 ! Soit une augmentation de 50 % !

Pas encore d'inflation galopante pour les autres dépenses car leurs montants sont indiqués pour la première fois, à savoir : 341,262 millions d'euros pour les villages olympiques et médias ; 119,7 millions pour les centres de presse, médias et radio télévision ; 268,119 millions pour les hébergements.

Cela fait un total de 1 097 120 000 euros (1,1 milliard d'euros).

Le solde de 1,442 milliard d'euros représente le coût des services publics (transport, bus, communication, déneigement, nettoyage, sécurité, etc.) mis à disposition sans compter les services médicaux dédiés aux jeux.

Le budget du Cojo, initialement fixé à 900 millions d'euros en 2009, porté à 1, 2 milliard d'euros est aujourd'hui estimé à 1, 42 milliard d'euros, soit une augmentation de 55 % !

En additionnant ces deux budgets, le coût total des jeux est estimé à ce jour à 3 963 140 000 euros (4 milliards d'euros).

Et combien en 2018 si nous les laissons faire ?

Et, cela sans compter les millions de la candidature.

Le pire est à craindre !

Une semaine de mobilisation

Le comité antiolympique s'est fortement mobilisé pour la venue des représentants du CIO du 8 au 12 février.

La mobilisation a débuté dès le 3 par la dépose de l'oriflamme de la candidature de la mairie d'Annecy pour dénoncer la décision du conseil municipal sans débat. Le 5 février, près de 300 militants ont occupé la chaussée devant la mairie pour donner à la population un avant-goût de ce qui l'attend pendant un mois. La présence des forces de police n'a pas entamé leur détermination, et ils ont recueilli un large soutien des Annéciens.

Le lendemain, ils ont réussi à s'inviter au débat organisé sur France Inter pour exposer leurs arguments.

Côté officiel, le CAO a été reçu par la commission d'évaluation et a pu exposer les problèmes écologiques que posait cette candidature (voir ci-contre). Ils ont alerté la commission sur le fait que l'une des structures aurait ses tribunes en zone rouge c'est-à-dire qu'elles seraient soumises à un fort risque d'avalanche. Le CAO a également exposé les contraintes pour la population que représenterait la captation du Pâquier, cet espace de détente devant la mairie d'Annecy où serait situé un théâtre de 42 000 places dont la surface équivaldrait à la moitié du Stade de France. Ils ont dénoncé l'utilisation des enfants pour agiter des drapeaux sur le passage du CIO sur le temps scolaire, le gouffre financier que représenterait cette candidature, l'emprise sur les terres agricoles et enfin, contrairement à ce que veut faire croire l'État français, les réticences, si ce n'est l'opposition, de la population.

Leur impression est d'avoir été entendus par la commission. Mais la mobilisation ne s'arrêtera pas. Forts du soutien croissant de la population de Haute-Savoie, le CAO compte bien continuer d'organiser la résistance, avec en premier lieu une manifestation festive sur le Pâquier.

Début avril, le CIO doit se réunir à Londres, la commission d'évaluation rendra son rapport à Lausanne les 18 et 19 mai et la décision finale sera prise à Durban, le 6 juillet prochain.

Pour suivre la mobilisation :

www.comiteantiolympiqueannecy.com

P.-S.

* Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 90 (17/02/11).